

Le 3 août 2022

PAR COURRIEL

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives, juridiques et
réglementaires et gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2022-0235

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 4 juillet 2022 et dans laquelle vous nous demandez :

- « 1. *Obtenir copie complète des analyses, études ou recherches pour mesurer la performance et/ou l'assiduité des employés en télétravail depuis le début de la pandémie entre le 1^{er} mars 2020 à ce jour, le 4 juillet 2022.*
2. *Obtenir copie de tout document et ou rapports, études et analyses et ou statistiques/données pertinentes me permettant de voir le nombre d'employés qui étaient en télétravail en avril 2020 (ainsi que le nombre total d'employés à ce moment) et fournir le nombre d'employés en télétravail en juillet 2022 (ainsi que le nombre total d'employés à ce moment).* » (sic)

Nous désirons tout d'abord vous préciser que notre personnel est soumis à un code d'éthique qui prévoit que chaque employé doit agir en tout temps avec professionnalisme, loyauté et honnêteté. À cet égard, les employés doivent notamment s'appliquer à donner la prestation de travail attendue, respecter les horaires de travail et ne pas s'absenter sans motif valable. Le code d'éthique d'Hydro-Québec est accessible sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/hq-code-dethique-des-employees-2022-07-15.pdf?v=2022-07>

Concernant le point 1 de votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec ne détient pas de document répondant spécifiquement à votre demande puisque nous ne mesurons pas la performance ou l'assiduité des employés différemment en fonction du fait qu'ils soient en télétravail ou au bureau. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Nous vous soulignons que chaque gestionnaire mesure et gère en continu la performance de son équipe et de ses employés en fonction d'objectifs et d'indicateurs. À cet effet, plusieurs outils et encadrements sont mis à sa disposition, dont un système de gestion axé sur les résultats, instauré au sein de l'entreprise depuis plusieurs années. Ce système de gestion a été maintenu durant la pandémie tant pour les employés en télétravail qu'en présence au bureau. De plus, en avril dernier, Hydro-Québec a proposé un programme de télétravail hybride et flexible à son personnel afin de faciliter la conciliation travail-vie personnelle de ses employés et maintenir leur engagement, tout en favorisant l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Ce programme prévoit notamment que les télétravailleurs doivent fournir la même prestation de travail qu'au bureau, selon les livrables et les échéanciers convenus avec leur gestionnaire.

En réponse au point 2 de votre demande, vous trouverez ci-après les informations demandées.

	Au 30 avril 2020	Au 30 juin 2022*
Nombre d'employés en télétravail à HQ	11 119	11 666
Nombre total d'employés d'HQ	20 337	22 542

*les données de juillet ne seront disponibles qu'à la mi-août 2022.

Notez que ces données sont tirées de la dernière période de paie complétée et correspondent au nombre d'employés ayant saisi dans leur feuille de temps le code applicable au télétravail.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.